



# Guide des programmes fédéraux

*Mai 2026*

Voici une liste des programmes fédéraux de soins de la vue. Chaque programme fixe indépendamment ses propres frais et la participation au programme est facultative.

L'ACO continue de défendre les intérêts de nos membres dans le cadre de chaque programme afin de travailler à une rémunération équitable et transparente pour leurs services.

## 1 Programme des services de santé non assurés (SSNA)

Le Programme des SSNA offre aux clients des Premières Nations et des Inuit admissibles une couverture pour une gamme de services de santé qui ne sont pas couverts par d'autres programmes sociaux, des régimes d'assurance privés ou des régimes d'assurance-maladie provinciaux ou territoriaux. Les prestations de soins de la vue dans le cadre du Programme des SSNA comprennent la couverture des examens de la vue, des lunettes et lentilles correctrices et d'autres services de soins de la vue.

### Comment les frais sont-ils calculés?

La Direction des services aux Autochtones fixe les frais pour correspondre aux services de soins de la vue financés par la province. Chaque province a ses propres frais pour les SSNA afin de refléter la prestation provinciale actuelle pour les soins de la vue.

### Puis-je facturer le solde?

Les SSNA découragent la facturation du solde, mais les fournisseurs sont autorisés à le faire à moins que leur province ne l'interdise légalement.

### Dois-je obligatoirement participer?

La participation au programme des SSNA est facultative.

**Cliquez ici pour plus d'informations** (inscription et conditions d'admissibilité) ou rendez-vous sur le site web <https://nihb-ssna.express-scripts.ca/fr>

## 2 Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI)

Le PFSI offre une couverture limitée et temporaire aux réfugiés ainsi qu'à certains autres groupes qui n'ont pas encore accès à une assurance provinciale ou privée. Les prestations en soins de la vue comprennent les examens de la vue, les lunettes et d'autres services nécessaires.

À compter du 1er mai 2026, les patients devront payer directement au prestataire **30% du coût des services complémentaires**, y compris les soins oculaires. Le PFSI rembourse les 70 % restants.

### [Comment les frais sont-ils calculés?](#)

Le PFSI calcule une moyenne nationale des frais en fonction des prestations de soins de la vue financées par la province.

### [Puis-je facturer le solde?](#)

Lorsque les fournisseurs s'inscrivent pour participer au programme, il leur est interdit de facturer le solde.

**[Cliquez ici pour plus d'informations](#)** (inscription et conditions d'admissibilité) ou rendez-vous sur le site web <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/refugies/aide-partir-canada/soins-sante/professionnels.html>

## 3 Programme d'avantages sociaux de la GRC

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) offre des prestations de soins de la vue aux membres admissibles dans le cadre du Programme de choix (PDC) 14. Cela comprend la couverture des examens de la vue, des lentilles, des montures et des accessoires.

### [Comment les frais sont-ils calculés?](#)

La GRC, par l'intermédiaire de Croix Bleue Medavie, établit indépendamment les frais de ses soins de la vue.

### [Puis-je facturer le solde?](#)

Vous pouvez facturer le solde.

**[Cliquez ici pour plus d'informations](#)** (inscription et conditions d'admissibilité) ou rendez-vous sur le site web <https://www.medaviebc.ca/fr/professionnels-de-la-sante/fournisseurs-des-programmes-gouvernementaux>

## 4 Les Forces armées canadiennes

Le programme de la Défense offre une couverture de soins de la vue aux membres des Forces armées canadiennes. Cela comprend la couverture des examens de la vue, des lunettes et d'autres services de soins de la vue.

### [Comment les frais sont-ils calculés?](#)

Les Forces armées canadiennes, par l'intermédiaire de Croix Bleue Medavie, établissent indépendamment les frais pour leurs prestations de soins de la vue.

### [Puis-je facturer le solde?](#)

Vous pouvez facturer le solde.

**[Cliquez ici pour plus d'informations](#)** (inscription et conditions d'admissibilité) ou rendez-vous sur le site web <https://www.medaviebc.ca/fr/professionnels-de-la-sante/fournisseurs-des-programmes-gouvernementaux>

## 5 Anciens Combattants Canada

Anciens Combattants Canada offre une couverture des soins de la vue aux anciens combattants, aux membres de la GRC et à d'autres clients admissibles. Cela comprend la couverture des examens de la vue, des lunettes et d'autres services de soins de la vue.

### [Comment les frais sont-ils calculés?](#)

Les Anciens Combattants Canada, par l'intermédiaire de Croix Bleue Medavie, établissent indépendamment les frais pour leurs prestations de soins de la vue.

### [Puis-je facturer le solde?](#)

Vous pouvez facturer le solde.

**[Cliquez ici pour plus d'informations](#)** (inscription et conditions d'admissibilité) ou rendez-vous sur le site web <https://www.medaviebc.ca/fr/professionnels-de-la-sante/fournisseurs-des-programmes-gouvernementaux>